



cfdt:

INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Editorial des personnels régionaux Avril 2016

La CFDT première organisation syndicale en Rhône-Alpes (élue en CT et aux CAP A-B-C) est également présente en Auvergne.

Dans le cadre de l'union des régions, la CFDT sera à vos côtés sur l'ensemble du nouveau territoire. La CFDT est un syndicat réformiste, indépendant. Elle dénonce le conservatisme et l'opposition systématique qui ne permettent pas l'évolution des rapports et des accords au sein des collectivités, des entreprises. Nous cherchons à préserver les acquis sociaux, tout en acceptant en responsabilité les changements induits par les transformations de notre société. La CFDT a toujours œuvré dans la clarté et la transparence.

Au Conseil Régional, notre principale ambition, reste la prise en compte des agents dans les décisions qui seront de la mise en œuvre dans le cadre de l'Union et de la loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

A chaque réforme présentée, la CFDT, avec ses équipes syndicales, revendique le maintien d'un service public de qualité, avec une clarification des rôles et des compétences de chacun.

La CFDT demande à être associée à toutes les étapes de discussions et de négociations

La CFDT sera notamment vigilante sur la Qualité de vie, le bien-être au travail.

La CFDT s'engage à vous rencontrer sur votre lieu de travail, à vous écouter et à prendre en compte vos attentes.

La CFDT s'engage à vous communiquer toutes les informations, et à vous défendre.



**CFDT INTERCO
Auvergne**

Maison du Peuple
Place de la Liberté
63000
CLERMONT-FERRAND

interco63@interco.cfdt.fr

04 73 31 90 98
07 77 39 93 92




**CFDT INTERCO
Rhône-Alpes**

Conseil régional
1, Esplanade F. Mitterrand
CS 20033
69269 LYON Cedex 02

cfdt@rhonealpes.fr

04 26 73 55 59
06 32 23 93 12



Actuellement dans le cadre du dialogue social **la CFDT participe aux thématiques suivantes**

Cfdt

Les Régimes Indemnitaires au regard de la loi NOTRé

La nouvelle région disposera de 2 ans pour ouvrir de nouvelles négociations sur le nouveau régime indemnitaire.

La CFDT demandera une harmonisation par le haut des régimes indemnitaires Auvergne Rhône-Alpes» (attention au 1er janvier 2017 toutes les fonctions publiques devront mettre en place le RIFSEEP)

L'aide financière à la mutuelle santé et prévoyance

Dans le cadre de la nouvelle collectivité, la CFDT demande la mise en place de convention de participation prévoyance et une étude sur une convention de participation santé.

La CFDT qui a déjà négocié le contrat de groupe MNT sera très vigilante et force de propositions lors de l'élaboration des cahiers de charges.

Pour la CFDT il est impératif que chaque agent soit couvert par une mutuelle santé et prévoyance et qu'il perçoive l'aide financière de l'employeur à hauteur de 50 % et plus de leur cotisation. La CFDT au niveau national revendiquait une participation à hauteur minimale de 50%.



L'action sociale

La CFDT demande une équité sur le versement de l'action sociale pour tous les agents territoriaux



Le Temps de travail, mobilité, recrutement

Lors des réunions avec l'administration, la CFDT sera vigilante au rythme de travail des agents dans le cadre d'un futur protocole du temps de travail.

Nous discuterons en toute transparence sur les conditions de mobilité et de recrutement au sein de la collectivité, la CFDT se bat pour la déprécarisation et le respect des contractuels.

Nos Droits « Ils augmentent rarement tout seuls...»

Pour obtenir des résultats

Aujourd'hui j'adhère, je prends contact avec la CFDT

J'adhère à la CFDT, je retourne mon bulletin

Nom Prénom Direction ou Lycée.....

Adresse.....

Code Postal Ville Tél.....

Bulletin à retourner à :

CFDT Maison du Peuple Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND.

Ou par mail : interco63@interco.cfdt.fr